

« L'entièreté du Québec : le cas du Nord »

Louis-Edmond Hamelin

Cahiers de géographie du Québec, vol. 42, n° 115, 1998, p. 95-110.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/022712ar>

DOI: 10.7202/022712ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'entièreteré du Québec: le cas du Nord

Louis-Edmond Hamelin
Département de géographie
Université Laval, Québec

Résumé

Suivant les déclarations des premiers ministres, le rattachement politique du Québec nordique à un Québec principalement sudiste ne semble faire aucun doute, d'où le concept de l'entièreteré territoriale. Les Autochtones du Nord dont l'objectif réside dans le déploiement de leurs autochtonismes ont cependant une autre lecture. L'étude de six référents — dont la théorie du secteur et l'autochtonité — apporte quelques éclairages sur la territorialité hétérogène du Québec total. L'analyse conduit à constater un faible niveau de cohérence culturelle entre la partie laurentienne et la partie septentrionale. Le poids des arguments favorables et des arguments défavorables, tant aux sudistes qu'aux nordistes, semble s'équivaloir. Alors, au Nord du Québec, toute chose pourrait arriver demain, si l'on en juge par la réalisation de tant d'imprévus, il y a moins de 30 ans, telle la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. On s'éloignerait de l'empirisme et de la fatalité par l'engagement dans une toute autre voie, celle de la reconnaissance du pluralisme factuel du Nord qui amènerait une structure participative de «multination» assurant à la fois les intérêts du Québec du Sud ainsi que l'épanouissement des autochtonies régionales.

Mots-clés: Québec du Nord, Québec total, Autochtones, géopolitique, pluralisme.

Abstract

Entitlement by southern Québec over former Ungava District is said unquestionable. However, that interpretation is challenged by northern residents through their developing autochthonism. To contribute to an objective evaluation of these opposite ideologies, consideration of six pertinent factors is made, one of these being the Sector Theory. Report of slight consistency in many fields is noticed between laurentian Québec and northern Québec, hence, an undesirable state of intercultural stress. Autochthonous peoples and Southerners are face to face with political matters. Considering unexpected evolution during the last 30 years, perspective are that everything may happen in the near future. To ease tensions, a pluralistic system serving every participatory ethnic group is proposed.

Key words: Northern Québec, Autochthonous Peoples, geopolitics, pluralism.

INTRODUCTION

Le rattachement politique du Québec du Nord à un Québec principalement sudiste ne semble faire aucun doute; les protagonistes laurentiens s'appuient sur un certain nombre d'arguments historiques et légaux qui affirment l'intégrité du territoire. S'ajoutent des énoncés dont le cri *Maître chez nous*, prononcé en plein territoire montagnais par les premiers ministres Jean Lesage, Daniel Johnson (père) et René Lévesque. Pour Lucien Bouchard en 1997, personne ne peut mettre en cause le droit «impeccable» du Québec du Sud à l'endroit de son empire septentrional.

DOMAINE GÉOPOLITIQUE

Concernant ces territoires nordiques, au moins deux entités majeures manifestent des intérêts légitimes. D'une part, il s'agit du Québec méridional. Veut-il obtenir la confirmation définitive d'un statut d'«entité englobante», et cela, sans faille, jusqu'au détroit d'Hudson? Ou offre-t-il d'exercer son autorité en accordant une attention accrue aux Autochtones? Ou, mieux, vise-t-il à réaliser un équilibre de type interculturel entre tous les peuples autochtones et non autochtones vivant dans cette zone froide? D'autre part, Cris, Inuits, Montagnais et autres Innus possèdent eux aussi des ambitions justifiables. Se contenteront-ils d'une simple dévolution administrative venant du Sud, voire d'une autonomie de premier niveau? Accepteront-ils que leur autorité supérieure demeure à jamais le Québec du Sud? En fait, l'espace nordique est-il réclamable une autre fois ou a-t-il été définitivement assigné par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975?

Si un objectif majeur du Québec du Sud est l'entiérisme quasi péninsulaire, pour les nordistes de souche, il réside dans le déploiement de leurs autochtonismes. Cette divergence profonde des horizons implique-t-elle l'incompatibilité de toute coexistence valorisante? À la fois, chez les Autochtones comme les non-Autochtones, comment réaliser sans tension des ambitions de quasi-supériorité mono-ethnique dans des sociétés visiblement pluralistes?

De quoi s'agit-il en étendue et nombre d'habitants? Les réponses sont automatiquement affectées par les frontières variables de ce Nord. N'étudiant pas ici cette question limologique, procédons comme si la limite sud du Nord varie autour du 50° degré de latitude (passant près de Manic-Cinq et Mistassini) et que la limite orientale tienne compte de la frontière effective du «Labrador de 1927». Ainsi délimité, ce polygone irrégulier s'étend sur près d'un million de kilomètres carrés. Au Québec, l'aire nordique est presque deux fois plus étendue que la partie méridionale; la périphérie apparaît disproportionnée par rapport au noyau.

Mais cet espace, malgré ses énormes dimensions, n'est pas sans intérêt économique. Une appréciation contraire serait fautive à bien des points de vue. On aurait oublié des éléments aussi enviables que la vastitude terrestre comme telle, l'immense forêt boréale, plusieurs lacs d'environ 3000 kilomètres carrés, d'importantes réserves de minerais, des mines, les vastes champs d'exercice de l'OTAN, de même que des aménagements hydroélectriques de taille universelle. Ponctuellement, ce «royaume» est fort équipé; aussi, peut-être, est-il un peu envié?

Il est vrai que l'arrière-pays est pratiquement vide d'habitants avec seulement quelques dizaines de milliers d'Autochtones permanents et autant de non-Autochtones, la plupart temporaires. Dans les môles très peu habités, la densité de la population avoisine celle d'un désert. Même si la présence humaine ne saurait être une question de nombre, il pourrait sembler qu'il n'y ait pas assez de Laurentiens établis (surtout dans le *Grand Nord*) et d'Amérindiens en résidence (surtout loin des côtes) pour justifier les réclamations exclusives des uns et des autres à l'endroit de tant de kilomètres carrés. Cette hypothèse logique doit-elle interdire la recherche de voies d'avenir? Sans doute pas.

* * *

Les réponses aux interrogations touchant une québécoisité nordique manifestement hétérogène ne résident pas dans des solutions toutes faites. Au contraire, mieux vaut-il d'abord identifier les paramètres vus comme pertinents, puis les soumettre à l'analyse objective. Considérons un minimum de six facteurs. En fait, le sujet «Nord du Québec» est tellement complexe qu'il exigerait d'être vu en fonction d'autres référents bien réels dont le jeu est d'ailleurs concomitant: le Canada (par exemple, en ce qui concerne les matières de sa compétence constitutionnelle), les Territoires-du-Nord-Ouest (îles côtières), Terre-Neuve (Labrador), l'ONU (droits des peuples), la caractéristique pan-canadienne du peuple inuit, le droit de la mer concernant les glaces riveraines (la *terra glacia*), l'anglais comme langue d'usage de même que les finances publiques des futures entités «autonomes». L'examen de tous les paramètres pertinents conduirait à des propositions politiques affectant en tout sens la péninsule du Québec-Labrador. Malheureusement, peu d'études d'impact semblent avoir été faites en ce sens.

CONSIDÉRATIONS EN FAVEUR DU QUÉBEC DU SUD

LES JALONS COLONIAUX

La métropole française avait comme préparé des ancrages aux prétentions nordiques récentes du Québec du Sud. Une France, même dite «antarctique», avait posé des gestes signifiants qui témoignaient d'un intérêt certain à l'endroit du Nord péninsulaire: déclaration de possession, description des côtes, traversée du Moyen Nord par Albanel en 1670, cartographie soignée en français, expéditions triomphantes de Le Moyne d'Iberville et de La Pérouse en Hudsonie riveraine, inventaire scientifique de Jérémie Lamontagne et d'André Michaux, commerce des fourrures (Domaine du Roi, Révillon), missionnariat, relevé des autochtones de langue et de lieux.

Le Québec laurentien (notion voisine de celles de «Québec méridional» et de «Québec de base») peut donc s'appuyer sur divers faits historiques d'origine francogène.

Cela, il est vrai, est sans compter que, en 1713, le traité d'Utrecht reconnaissait les droits de la Grande-Bretagne sur le versant occidental de la péninsule du Québec-Labrador. Toutefois, tout ne sera pas perdu pour l'autorité gouvernementale installée dans la plaine du Saint-Laurent. En effet, le Québec postconquête va

s'étendre vers le Nord en 1774, 1898 et 1912. Dans ce dernier cas, il recevra le District d'Ungava suivant une politique de transferts fédéraux aux provinces. Néanmoins, les territoires d'acquisition ou de simple extension ne sont pas exempts de servitudes.

Ces données historiques bi-directionnelles, justement parce qu'elles ne sont pas monocoloniales et qu'elles intéressent des territoires pouvant être considérés comme autochtones, semblent inviter à la fois les Québécois du Sud et les Autochtones du Nord à exclure les procédés des revendications dures.

CONTIGUÏTÉ ET EXTENSION SUIVANT LA THÉORIE DU SECTEUR

Étant donné la nature des lieux et des choses, la nordication du pouvoir laurentien se ferait dans un vis-à-vis longitudinal, conformément à une vision sud/nord. Ce prolongement kilométrique s'appuie sur la «théorie du secteur» même si celle-ci a surtout été utilisée à propos d'espaces non habités, c'est-à-dire sans Autochtones pouvant revendiquer les terres. L'argument d'être devant, sans être un absolu ou une norme, est toujours utilisé par l'une ou l'autre des nations du monde.

Ce principe devant guider la consolidation et l'agrandissement désirés par le Québec du Sud répond au fait d'une contiguïté physique ainsi qu'à une logique de proximité. Le procédé, déjà compris en 1493 dans la bulle du pape Alexandre VI qui divisait l'Amérique, a été notamment appliqué à l'océan Arctique, à l'Antarctique ainsi qu'à des aires périphériques de pêche et de pétrolierie. Une telle pratique est favorable aux prétentions québécoises. Une première question se pose, celle de l'extrémité à atteindre en fonction de l'avantageuse position sudiste d'«être en face de». Au Québec-Labrador, la disposition et la massivité même des terres suggèrent une réponse, soit la limite septentrionale de la péninsule elle-même, précisément au lointain détroit d'Hudson, comme d'ailleurs la carte du géographe Champlain le montrait déjà. Cette immense masse terrestre, copieusement avantagée au plan des eaux fluviales, déborde l'historique *Eastmain Territory* de la Terre de Rupert.

Au XX^e siècle, l'entité péninsulaire et son rattachement au Québec de base a reçu une certaine reconnaissance des décideurs politiques, des hommes de prestige (Puyjalon, 1893), des développeurs, des cartographes, des toponymistes et des journalistes; pour *La Presse* du temps, l'expansion continue vers le Nord répondrait à une invitation toute «naturelle fixée par le Créateur».

Plusieurs Québécois pensent à une péninsule qui deviendrait complète par la réacquisition du Labrador, ce que d'ailleurs des fonctionnaires ont exprimé sur carte vers 1955; d'autres réclament, renonçant à un Labrador strictement côtier, se contenteraient du «Labrador intérieur». Des francophones rêvent d'un Québec encore plus étendu, celui qui engloberait des îles présentement territoriennes ainsi que des eaux marines canadiennes. Cet appétit verbal n'est pas sans agacer les gouvernements voisins qui feraient les frais d'autant de pertes spatiales. Les désirs de surexpansion au détriment des entités proximales constituées contredisent le principe de l'indivisibilité spatiale, par ailleurs réclaté par le Québec. De part et d'autre, on devrait nettoyer ses objectifs territoriaux.

Le Québec a volontairement actualisé la théorie du secteur d'au moins trois manières: 1) de concert avec le Fédéral, il signe en 1975 une *Convention* dans laquelle les Cris et les Inuits abandonnent leurs revendications territoriales; cette concession obligée est bien conforme à la *Termination Policy* exigée en Amérique du Nord par les non-Autochtones; 2) l'Assemblée nationale se prononce unanimement sur la totalité du territoire québécois; toutefois, cette déclaration solennelle aurait été plus signifiante s'il y avait eu au moins un Autochtone parmi les votants; 3) enfin, le Sud québécois pratique une politique de «laurentisation du Nord» (voir le vocabulaire, porté à la fin).

Au plan spécifique de la configuration des terres, la théorie du secteur, malgré son ancienneté, sa philosophie favorisant un développement inégal et le fait qu'elle ait été un peu écorchée par l'application du critère «bassin hydrographique» (cas de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1670, du Labrador en 1927 et de la Convention en 1975), témoigne en faveur d'une septentrionalisation implicite du Québec du Sud. D'ailleurs, six autres provinces dont deux voisines profitent d'une semblable conjoncture.

L'ENGAGEMENT ADMINISTRATIF RÉCENT

Également, jouent plutôt en faveur du Québec ses activités nordiques de gestion. Elles commencent par les vastes transferts territoriaux qui ouvrent un au-delà spatial au noyau de la Laurentie. Après 1898, on crée trois districts de niveau mi-nordique — Abitibi, Ashuanipi et Mistassini — qui sont l'objet de quelques opérations: énoncés légaux, représentation cartographique, travaux d'arpentage et prospection. À cette époque, J.-C. Langelier prévoit pour l'Hudsonie un développement économique devant attirer des centaines de milliers d'immigrants; un chemin de fer transcontinental passerait au sud de la *baie de James*, méga-projet appuyé par la Société de Géographie de Québec dont le *Bulletin* publie le tracé détaillé du rail. Des programmes, réalisés ceux-là, comprennent la réintroduction des castors (1932), des chemins de pénétration vers les minerais de Chibougamau, des barrages hydroélectriques (Passes Dangereuses, 1942), des travaux scientifiques (Jacques Rousseau, Mistassini), la loi du développement minier (1946) ainsi que des règlements municipaux s'appliquant aux nouveaux centres d'exploitation (1954). Beaucoup d'initiatives gouvernementales et privées se rapportent donc à l'éveil économique du Moyen Nord.

Peu après, un Québec plus francophonisant va accroître sa nordicité politique. Du coup, le débat de type fédéral/provincial qui, jusqu'alors, s'était tenu dans le Sud, envahit le Nord. Par analogie avec les étoiles filantes qui s'éclairent par frottement, les activités québécoises dans l'Ungava vont prendre du lustre en s'opposant aux forces administratives du Canada, et vice-versa. Quant aux Autochtones régionaux, ils ne demeureront pas des spectateurs dans cette usuelle lutte à deux; ils vont se redresser comme le font, au printemps, les repousses arbustives, et faire de l'ombre aux deux soleils, avec l'aide de consultants. Le Nord va ainsi composer une trinité, ce qui rend les choses plus démocratiques vu que le gens du troisième tiers, les Amérindiens, acquièrent un mot à dire.

Dès le début de la décennie soixante, le Québec tient à être présent dans encore plus de domaines dont l'un des premiers est, symboliquement, une francisation un peu hardie des toponymes côtiers. Des gestes administratifs majeurs sont posés: en 1963, naît la Direction Générale du Nouveau-Québec (ou DGNQ) sous l'impulsion directe de Jean Lesage, ancien ministre fédéral du Nord ainsi que de René Lévesque; les domaines éducatifs et sociaux en profitent. L'Union Nationale de Daniel Johnson porte à son programme la création d'un Ministère pour le Septentrion. Toutefois, les succès de l'implantation francophone ne sont que relatifs. Les maladresses ne sont pas évitées: par exemple, en 1964, apparaît la déclaration gênante «Nous aurons les Esquimaux», dans le cadre d'un programme mené par un haut administrateur et supporté par le ministre; dans la fièvre de faire, on oublie que l'Autochtone quel qu'il soit est autre qu'un butin à conquérir! Avec humour, l'oblat Lucien Schneider, alors de Fort-Chimo, conseille de «savoir avant de légiférer»! Après dix ans d'expériences ferventes mais pas toujours convaincantes, une revue montréalaise pose la question: «Faut-il lâcher le Nouveau-Québec?». Évidemment, les auteurs, non autochtones, répondent par la négative; les Indiens et Inuits de la région auraient probablement répondu oui.

La Convention de 1975, d'ailleurs un peu imposée par la Cour, deviendra l'acte le plus déterminant de l'action nordique du Québec. Elle libère enfin la province des conditions de l'appropriation du District d'Ungava (exigées 60 ans plus tôt), divise l'immense Nouveau-Québec en terres de trois catégories à partir du référent autochtone, permet le méga-développement économique (centrales au long de La Grande Rivière ou «Première Hudsonienne»), installe un régime détaillé de protection de l'environnement et offre aux Autochtones régionaux des avantages monétaires. Malgré ses insuffisances théoriques, son esprit partiellement sudiste, ses complications administratives et la non-solution de problèmes graves, la Convention constitue une charte pluri-ethnique qui correspond à la plus importante mission sociojuridique du Sud dans le Nord. Le document n'avait pas d'équivalent dans les autres mégarégions canadiennes. L'«accusation» du retard relatif du Québec (accusation déjà exagérée en soi) n'est pas recevable; l'opinion à l'effet que la «Belle Province» ne puisse pas, à l'égard des Autochtones, se comporter aussi bien que les autres autorités politiques de la Confédération n'est pas démontrée.

Mais quant à savoir si la Convention à elle seule possède assez de vertu pour assurer le triomphe du Québec du Sud dans chacune de ses aspirations septentrionales, on hésiterait à l'affirmer. Le fait d'un appui salutaire dépasse l'aspect «enchâssement du contrat» lors d'un amendement constitutionnel; c'est l'esprit même du texte qui est en cause. En fait, une étude d'intention des législateurs serait nécessaire pour aller au-delà des «deux principes» énoncés à l'Assemblée nationale; l'explicitation de dits et de non-dits politiques pourrait affaiblir la portée protectrice du document officiel.

La grande entente ne pourrait fixer les choses seulement en faveur de la province ou des Autochtones. D'un côté, il est raisonnable de penser que le gouvernement central qui, dans l'affaire a été plus qu'un témoin, n'aurait pas signé un document défavorable à ses intérêts à long terme. De même, les Cris et les Inuits se seraient

probablement abstenus d'entériner un texte qui les aurait fait franchement sortir du Canada. C'est à l'intérieur de la loi constitutionnelle que la Convention de 1975 a été élaborée puis acceptée. Tout acte passé entre membres fédérés est composite et manifeste une imbrication, agréable ou non, dans les structures établies. Dans son essence, la Convention n'implique pas la négation de tout «lien confédéral», même si, politiquement, elle sert nettement l'autochtonation du Nord et la nordication laurentienne. D'un autre côté, dans le traité, existent-ils un seuil minimum touchant la «satisfaction des besoins des Autochtones» (engagement pris de notre part) de même que des vices structurels et intentionnels? Le cas échéant, de telles conjectures justifieraient Cris et Inuits de mettre en cause leur signature de 1975. La fonction de bouclier à tenir par la Convention, en faveur des uns ou des autres, ne mériterait-elle pas une réflexion approfondie?

Quoi qu'il en soit, le redressement autochtoniste entrepris par le Québec du Sud ne se limite pas à l'ambitieux «traité» de 1975. Trois ans après, le gouvernement établit un Secrétariat pour les affaires autochtones et, en 1983-85, statue sur la reconnaissance de tous ses peuples indigènes. En 1997, le premier ministre du Québec va en «territoire cri», dans un geste symbolique attendu, rencontrer le Grand Chef du Moyen Nord.

Bref, au cours des 20 dernières années, en rapport aux écoumènes amérindiens, le pouvoir politique du Québec s'est affairé à un développement dialogique, à l'harmonisation interne de ses interventions ministérielles ainsi qu'à l'appui d'initiatives autochtones. On ne pourrait cependant affirmer que ce bilan est exceptionnel, notamment dans le champ propre de l'interculturel nordique; gêne, en effet, la timidité du Québec du Sud à mieux tenir compte de la culture originelle et originale du Nord.

LA GÉOPOLITIQUE DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

Les «grandes affaires», qui sont de deux types, ont joué un rôle de premier plan au bénéfice du Québec: 1) les aménagements énergétiques de la Côte-Nord (Manic-Outardes) et de la Radissonie (La Grande Rivière) sont des réalisations techniques très remarquables même à l'échelle du monde; 2) les routes de pénétration et lignes de haute tension témoignent puissamment de l'emprise du Québec méridional à même des bassins hydrographiques septentrionaux. Or ces deux types de réalisations sont interprétés par les Autochtones comme des intentions manifestes d'un rattachement «sournois» de leurs aires nordiques à la direction politique du Sud. Il est vrai que les déclarations enthousiastes du premier ministre Robert Bourassa avaient ouvert la porte à des interprétations de ce genre: «En développant la *baie de James*, nous étendons nos frontières et prenons possession de nos ressources». Au plan d'une économie politique pan-québécoise, ce *premier* se rend plus loin que tous ses prédécesseurs. Avec justesse, on interprète la très puissante hydroélectricité du Moyen Nord comme «un emblème nationaliste» du Québec du Sud (Mercier et Ritchot, 1997). Le Sud est comme allé marquer le territoire.

* * *

Les apports précédents nous informent que le Québec moderne a nettement pris goût au Nord; il essaie de laurentiser davantage la partie septentrionale de la péninsule. On peut cependant regretter qu'à l'égard des Autochtones, il ait tendance à se comporter suivant le principe un peu rigide de la «préséance de l'entité englobante», attitude jadis jugée coloniale; l'esprit critique aurait dû rendre un tel modèle moins attrayant.

DIFFICULTÉS

Malgré les arguments relativement positifs précédents, les autorités québécoises ne remuent pas un dossier autochtoniste sans faiblesse.

LE COÛT DE LA RELATIVE ABSENCE DU QUÉBEC MÉRIDIONAL

Dans le passé, les Canadiens français sont loin de s'être suffisamment intéressés à l'espace nordique qui, providentiellement, se trouvait vis-à-vis de la Laurentie. Il est vrai que la côte hudsonienne, nord et ouest, avait été identifiée par des Britanniques, tel Henry Hudson, événement presque contemporain de l'établissement de Champlain en Laurentie. Durant deux siècles, l'«occupation» de l'immense Terre de Rupert par la *Hudson's Bay* sert presque de repoussoir à la gent francophone.

En 1927, la perte du Labrador intérieur au bénéfice d'une Terre-Neuve alors bien britannique ne soulève pas de protestations majeures. Une décennie plus tard, maladroitement, le Québec se félicite même qu'une haute cour lui donne enfin raison de ne pas assurer de petits secours sociaux aux Inuits, localisés pourtant à l'intérieur de ce qu'il se glorifie d'appeler le *Nouveau-Québec*; Ottawa qui, au départ, ne semblait pas non plus intéressé à recueillir cette responsabilité auprès des Esquimaux péninsulaires doit néanmoins payer la note; par la suite, ce geste imposé ne desservira pas les intérêts fédéraux à l'intérieur du Grand Nord québécois, arctique et inuit. Bref, aussi tard qu'en août 1961, le Québec avait été assez absent de son Nord pour que l'arrêté du Conseil des ministres créant le Centre d'études nordiques de l'Université Laval eût déclaré «nécessaire une présence d'expression française dans ces territoires».

La faible pénétration septentrionale par les Québécois du Sud porte des conséquences profondes. Démographiquement, il ne se produit pas de déplacement massif de la population «blanche» au profit du Nord proprement dit. Ce frein ne peut faire naître une excitation fervente qui, par comparaison, avait accompagné, au XIX^e siècle, le peuplement nationalement «américain» de l'ouest des États-Unis. Au Québec, un type de nordicité mentale rate l'occasion de se développer. Les Aborigènes du Nord «profitent» indirectement de la faible immigration laurentienne. Malgré l'artifice légal d'après lequel «les terres appartiennent à la Couronne», peu de choses affectent l'attachement spirituel que les Autochtones portent toujours à leur milieu naturel; celui-ci devient même un argument de base dans la réclamation de «droits inhérents». Économiquement, les écoumènes nordiques récemment organisés par le Sud sont caractérisés, moins par une résidence permanente des développeurs que par des activités ponctuelles de communications et d'exploitation; une telle présence consomme de petites étendues,

à l'exception de quelques réservoirs en vue de la production d'énergie. La «destruction du Nord par Hydro-Québec» est loin d'avoir eu lieu, du moins au niveau où les adversaires l'avaient prédit. Bref, à considérer l'ensemble du territoire nordique et le faire à l'échelle séculaire, la marque québécoise de teinte francophone — bons coups comme mauvais coups — peut être jugée légère. L'hypothèse de la *frontier* est peu utile.

Au plan de la stricte territorialité (symbiose terre/culture), le Nord du Québec montre presque autant qu'avant un faciès autre que celui de la vallée du Saint-Laurent. Aussi, la théorie longitudinale du secteur s'est-elle faiblement déployée quant aux implantations du français et de la vision sudiste.

LES AUTOCHTONITÉS DU NORD

Dans l'ensemble du Québec, en référence aux Autochtones, parmi les événements et documents signifiants, sont les Guerres iroquoises dès le XVII^e siècle, l'absence d'articles autochtones au Traité de Paris, la Proclamation Royale de 1763, le «Territoire indien» de 1774, les *Indians Nations* dans les *Instructions* de Londres à Lord Dorchester, la responsabilité laurentienne sur les territoires nordiques de 1898 et 1912 de même que, récemment, la Direction du Nouveau-Québec en 1963 et la Convention de 1975.

Les affaires du Moyen Nord et du Grand Nord relèvent maintenant d'un jeu à trois partenaires, à la suite d'une longue période de direction unique (fédérale) puis de direction double et concurrentielle (fédérale; provinciale). Les Autochtones ont été l'objet d'une sollicitude socio-administrative de la part de ces deux pouvoirs «supérieurs»; mais ces derniers n'avaient pas d'abord établi une légitimité à toute épreuve sur les lieux.

Dans le Nord, par rapport à la québécoise officielle de dominance sudiste, l'autochtonité offre quelque chose d'endémique. Cette dernière répond à l'expression d'une «valeur d'existence» à long terme, développée *in situ*. Le titre autochtone, même s'il demeure à préciser légalement, constitue un événement original en lui-même car, pour un, la culture ancienne ne revendiquait pas la stricte «propriété» du territoire. L'énoncé «La terre n'appartient pas à l'homme» (Sitting Bull) reflète strictement l'idéologie traditionnelle appliquée aux biens matériels de même qu'à leur usage communautaire. On se trouve près de l'opinion antique relevée par le *Littre* d'après laquelle «autochtone (sic) rappelle à l'esprit que l'homme naquit de la terre». Dans ces conditions de non-possession par les Autochtones, l'espace a pu apparaître disponible aux arrivants coloniaux. Devant l'appétit et les lois agressives des Européens et leurs descendants, le comportement territorial réservé des Amérindiens s'est avéré un bien mauvais calcul.

De ces liens *holistes* nature/homme découle un usage vital du territoire-ami, celui d'être partiellement nourricier, en viande, poisson et fruits. Même si les préoccupations d'un chasseur ne peuvent être celles, plus sophistiquées, des spécialistes de la géopolitique, il demeurerait indécent de s'imaginer que les Indiens et Inuits n'aient pas de pensée territoriale. Ils en possèdent plutôt une profonde, entretenue par des gestes rituels, fréquents et ubiquistes, gestes ayant assuré leur survie et identité comme peuples. Ce corpus de valeurs ne concerne pas seulement

le sol physique mais aussi des espaces intégrés prenant en compte le mouvement des animaux, l'état dynamique de la végétation (cycle annuel; incendies) et des manifestations humaines de toutes sortes, y compris celles du chaman. Ces éléments culturels, liés dans leur globalité, laissent apparaître une conception et une pratique autochtones endogènes; la philosophie territoriale des Amérindiens, auparavant prise pour inexistante, existe bel et bien. Alors ne faut-il pas réexaminer dans bien des domaines le problème des relations entre le Nord et le Sud du pays?

Étant donné le projet souverainiste du Québec, il ne serait pas surprenant que Cris, Mohawks et Micmacs en majorité anglicisés et vivant en situation frontalière réclament, en principe et en fait, par conviction, stratégie ou affolement, un «droit d'option de pays», en l'occurrence, le Québec ou le Canada. Quant aux 7 à 8000 Inuits du Grand Nord, désireront-ils, après 1999, devenir une «province» du futur Nunavut territorien? Le fait que les Inuits de l'archipel de Belcher, malgré leurs liaisons importantes avec le Québec, se rattacheront à ce Nunavut ne fait-il pas présage du déplacement politique de leurs frères péninsulaires? La Convention de 1975 pourrait-elle s'opposer au transfert voulu par les résidents du Nunavik? En octobre 1995, à une question, il est vrai indicielle et du genre: «voulez-vous sortir de la juridiction du Canada», les Cris et les Inuits, séparément, répondent «non» à 95 % environ. Pour comprendre des messages aussi manifestes, il faut considérer la structure intracanadienne de même que l'évolution historique des nations indigènes. On peut se rappeler aussi que les Cris sont allés «ataronter» — c'est-à-dire, énoncer un message avec prières et quelques tapages — aux États-Unis et même en Europe afin d'exprimer leur opposition radicale aux éventuels projets de développement, tel celui de Grande-Baleine en 1993; n'est-il pas étonnant qu'un peuple de seulement 11 000 individus réussisse à capter tant d'attention universelle? Quoi qu'il en soit, une telle résistance autochtone qui arrive 20 ans seulement après la «généreuse» Convention, et même dix ans seulement après la Déclaration «chaleureuse» de l'Assemblée Nationale, témoigne d'un dialogue trans-ethnique défectueux entre Nord et Sud du Québec. Il est irréaliste de penser que les torts ne viennent que d'un seul côté.

En géophysique, la théorie des plaques fournit une analogie des rapports entre des entités dynamiques. Après plus de deux siècles d'une assez grande stabilité politique défavorable aux Amérindiens, les sphères englobantes Canada du Sud/Québec du Sud deviennent sensibles à des mouvements de réajustement; en particulier, elles sont menacées de s'infléchir par rapport à la plaque autochtone, celle-ci étant en expansion; au Canada, les promotions du Nunavut et des Nishga semblent en faire la démonstration. En fait, comme pour les secousses telluriques affectant le cosmos, personne ne connaît, avant les dernières minutes, l'amplitude des événements; une semblable appréhension avait été vécue en 1990 lors de la crise mohawkane.

Deux directions principales pourraient caractériser l'avenir des Autochtones du Nord.

D'une part, une «victoire» des nordistes de résidence se traduirait par une division spatiale de la Province. En effet, le rattachement des Cris de même que celui des Inuits à d'autres entités englobantes — type Canada ou type Nunavut,

suivant les ethnies — n'est pas irréalisable; il correspond à l'application de la formule du «transféréisme» au niveau de la plus haute autorité politique. Le Québec s'y opposerait au nom du principe à l'effet que les limites d'une province ne peuvent être changées sans le consentement de celle-ci; reste à savoir si la même protection continue lorsque ladite province cesse elle-même d'être une province.

D'autre part, la dérive autochtone pro-canadianiste ne compose pas un mouvement assuré. Il n'est pas exclu que le Nord entre dans une période de relative stabilité, d'abord au plan politique. Les Autochtones eux-mêmes utiliseraient d'autres stratégies que celle de vouloir changer de tuteur en espérant que leurs propres organisations régionales, dites autonomes, produisent une atténuation suffisante de l'emprise provincialiste. Un autre aspect touche l'économie. Si les Autochtones trouvent assez d'emplois dans le Nord, beaucoup de réclamations des chefs risquent de tomber. Une telle évolution ne serait pas désavantageuse pour le Québec du Sud qui verrait consolider une partie au moins de ses intérêts nordiques.

CONCLUSION

L'analyse précédente a beau être nuancée, elle n'en conduit pas moins à faire constater, à l'intérieur du Québec total, une nette différence de même qu'un faible niveau de cohérence entre la partie laurentienne et la partie nordique. Si le Québec constitue une entité en tant que nation politique et s'il influence tout le territoire par ses lois et institutions, il est loin de démontrer d'unité, même d'union, dans les domaines ethnique et culturel. L'état d'hétérogénéité au niveau des «peuples» saurait-il demeurer sans conséquence géopolitique?

Alors, au Québec nordique, que pourrait-il arriver, en ce qui a trait à l'évolution des rapports entre les intérêts francophones et les réclamations des Autochtones? Il ne semble pas exagéré d'affirmer que, théoriquement, tout pourra se produire. En plus de prendre en compte les difficultés présentes, cette éventualité se base sur la réalisation de tant de choses «imprévisibles», il y a une trentaine d'années seulement; rappelons l'implantation administrative du Québec du Sud, la Convention de 1975, la «guerre des Cris contre le géant Hydro-Québec», les liaisons économiques majeures avec tout l'Est de l'Amérique, la modification du rôle du Fédéral, les «atarontements» (manifestations) en Europe des Autochtones, l'autochtonation de certaines préoccupations francophones du Québec sudiste, enfin, la préparation du gouvernement Nunavik des Inuits. Si cette tendance dynamique continue, l'avenir immédiat évoluera d'une façon tout autant surprenante; alors, les présents objectifs politiques des uns et des autres auront autant de chances d'être confirmés qu'irréalisés; dans ce dernier cas, il y aura abandon, appui aveugle ou modification des projets initiaux. La durée non évaluable de cette situation flottante fournit à elle seule de l'inquiétude.

Dans le discours embrouillé actuel, il n'est guère possible d'identifier ceux des paramètres qui avantageront définitivement un projet au détriment de son vis-à-vis; en effet, l'évolution ne se fera pas seulement en fonction de la qualité absolue des causes, des intentions gouvernementales et de l'application des virtualités de la Convention; l'avenir ne sera pas exempt de pressions convaincantes; les

influences de la conjoncture, du circonstantiel et des désinformations seront vraisemblablement élevées.

Bref, l'analyse invite à considérer que le poids des arguments favorables équivaut celui des arguments défavorables. Tout compte fait, si cette hypothèse de l'équivalence des succès et échecs saisit une dynamique vraisemblable des forces en présence, des forces naturellement libérables et des forces possibles d'intervention, le Nord et le Sud évaluent-ils suffisamment leurs propres risques de risquer? Ne surestiment-ils pas la valeur de leur démonstration respective? D'autant plus que les intérêts et l'avenir des Autochtones et des non-Autochtones étant liés, la possibilité qu'un groupe seul fasse un grand chemin semble mince. La raison et la prudence suggèrent de ne pas s'engager dans des mouvements excessifs.

Entre les deux voies dichotomiques précédentes, celle du Québec du Sud au travers de son extension politique récente et celle des Autochtones du Nord par intimité territoriale, n'y aurait-il pas place pour une troisième voie? Alors, les deux principaux acteurs entreprendraient autrement beaucoup de choses nordiques, et, suivant Pierre-Gerlier Forest, «devraient établir des règles de coexistence». Ce faisant, le Québec total innoverait dans les champs de l'idéologie et des politiques polaires.

La situation étant mal saisie, le plus urgent geste à poser par tous et chacun serait d'accroître les connaissances géopolitiques au sujet de la péninsule du Québec-Labrador. Il faudrait aussi s'adonner à la réflexion profonde de ses propres prémisses, hâtivement déclarées automatiques et «irréversibles». Des modifications de tir pourraient sortir de cet exercice conceptuel à entreprendre préalablement.

Mais quoi surtout faire? Le mieux consisterait à s'ouvrir davantage à tout le spectre humaniste intra-nordique, en fait tel qu'il est en réalité. Cette nouvelle option serait profondément «interculturelle», idéologie toute différente de celle du multiculturalisme actuel. Le rapprochement aurait le mérite de s'arrimer au mouvement mondial d'une certaine reconnaissance de la pluralité et du pluralisme. Vu que cette conjointivité est par définition culturellement différentielle, les Autochtones pourraient la recevoir comme une garantie de sécurité.

Des observateurs souhaitent l'arrivée d'un tel objectif communautaire qui assurerait à la fois une responsabilité optimale à tenir par le Québec du Sud ainsi qu'un avenir avantageux aux autochtonies du Nord. À ce moment-là, le Québec du Sud et le Québec du Nord composeraient davantage que maintenant un Québec total cohérent.

Mais l'autorité du Sud, d'une part, et les directions autochtones nordiques, d'autre part, se donneront-elles le temps d'appriivoiser cette nouvelle position éthique, base d'une administration renouvelée?

Seront-elles prêtes à s'engager dans la réalisation de cette troisième voie tant originale que prometteuse?

À l'opposé, l'absence d'un meilleur arrimage entre les territoires historiques nord et sud pourrait être dramatiquement préjudiciable à la dimension spatiale du Québec actuel de même qu'à un état de paix entre Autochtones et non-Autochtones.

Évidemment, entre les deux voies éloignées que sont, d'une part, une association optimale entre les deux grands groupes et, d'autre part, la dérive nordique annoncée existent des arrangements intermédiaires, ce vers quoi, les deux parties, le Sud et le Nord, pourraient pragmatiquement se diriger.

NOTE

Ce texte a fait l'objet de communication non publiée à Lyon le 20 mars 1996 dans le cadre de l'Association française d'études nordiques à l'invitation du professeur Henri Rougier, de même qu'à l'Université de Montréal le 29 octobre 1998 à l'occasion du 50^e anniversaire du département de géographie.

BIBLIOGRAPHIE

- ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES (1995) *Revue*. Paris, Institut de France, 150^e année (série de numéros consacrés au pouvoir: État, contrat, religion).
- AUGUSTIN, J.-P., éd. (1996) *L'institutionnalisation du territoire au Canada*. Québec et Bordeaux, PUL et PU.
- BISSONNETTE, Alain, éd. (1994-1995) *Le droit international et les peuples autochtones*. Numéro thématique de *Recherches amérindiennes au Québec*.
- BROCHU, Michel (1964) Suggestions pour un aménagement de l'administration au Nouveau-Québec. *L'Actualité économique*, 40: 306-422.
- BRUN, Henri (1995) *Autochtones et Québécois, la rencontre des nationalistes*. Montréal, RAQ.
- CAHIERS DE GÉOGRAPHIE DU QUÉBEC. Nombreux textes, en particulier, les numéros 43 (*Les frontières politiques*, 1974), 61 (*La problématique géopolitique du Québec*, 1980) et 110 (*Les géographies du Nord*, 1996).
- CENTRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE (1996) *Peuples ou populations: égalité, autonomie et autodétermination*. Montréal, RAQ.
- CHARRON, C. G. (1996) *La partition du Québec*. Montréal, VLB.
- CHARTRAND, Luc (1996) Les séparatistes de la toundra. *L'actualité*, 21 (13): 24-31.
- CLEARY, B. (1997) La partition du Québec, un piège à ours pour les Indiens. *Le Soleil*, 10 septembre, p. B-9.
- COLLECTIF (1970) Faut-il lâcher le Nouveau-Québec? *Maintenant*, 98: 216-232.
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC (vers 1970), Québec (nombreux volumes).
- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA (1996), Ottawa (cinq parties).
- DION, Stéphane (1997) Le Canada n'est pas plus divisible que tout autre pays. *Le Soleil*, 25 novembre, p. B-11.
- DUHAIME, Gérard, éd. (1994) *Les Autochtones*. Numéro thématique de *Recherches sociographiques*, XXXV (3): 357-632.
- DUPUIS, Renée (1997) *Tribus, peuples et nations. Les nouveaux enjeux des revendications autochtones au Canada*. Montréal, Boréal.

- FOREST, Pierre-Gerlier (1996) Les relations politiques entre le Québec et les peuples autochtones depuis la Révolution tranquille. *Zeitschrift für Kanada-Studien*, 16 (29): 80-91.
- GAGNON, François-Marc (1989) L'image de l'autre. *Présentation*, Société royale du Canada, Ottawa, 43: 7-18.
- GEORGE, Pierre (1992) *Fin de siècle. Déclin ou métamorphose?* Paris, PUF.
- GEORGE, Roi (1763) *Proclamation Royale*. Londres, 7 octobre, 6 p. (Documents constitutionnels).
- HAMELIN, Louis-Edmond (1996) *Écho des pays froids*. Québec, PUL.
- HARVEY, Fernand (1996) The historiography of Northern Québec. In K. Coates et W. Morrison, éd., *The Historiography of the Provincial Norths*, Thunder Bay, Lakehead University, pp. 33-81.
- LACASSE, Jean-Paul (1996) Les confins nordiques de la Province de Québec selon l'Acte constitutionnel de 1774. *Cahiers de géographie du Québec*, 110: 205-220.
- LAJOIE, Andrée, éd. (1997) *Le statut juridique des peuples autochtones au Québec et le pluralisme*. Cowansville, Yvan Blais Éditeur.
- LAVIOLETTE, Yvon, éd. (1996) *Relations de voisinage entre autochtones et allochtones*. Québec, Secrétariat aux affaires autochtones.
- MAKIVIK CORPORATION (1996) *Rapport annuel 1995-1996*. Kuujuaq.
- MERCIER Guy et RITCHOT, Gilles (1997) La Baie James. Les dessous d'une rencontre que la bureaucratie n'avait pas prévue. *Cahiers de géographie du Québec*, 113: 137-169.
- MORIN, Jacques-Yvan (1996) Démembrer le Québec? *L'Action Nationale*, LXXXVI (6): 149-168.
- MORTON, W. L. (1970) The North in Canadian Historiography. *Transactions, Royal Society of Canada*, 4^e série, 8, 1970, pp. 31-40.
- MÜLLER-WILLE, Ludger (1989-1990) Place-Names, Territoriality and Sovereignty: Inuit Perception of Space in Nunavik. *Schweizerische Amerikanisten-Gesellschaft*, 53-54: 17-21.
- PUYJALON, Henry de (1893) *Labrador et géographie*. Montréal, Imprimerie canadienne, 19 p.
- QUÉBEC (1980) *La Convention de la Baie James et du Nord québécois et les conventions supplémentaires*. Québec, Éditeur officiel. (Première convention, 1975).
- QUÉBEC & NUNAVIK (1994) *Assemblée et gouvernement du Nunavik - Entente-cadre*. Québec, 9 p.
- ROUSSEAU, Jacques (1968) L'acculturation des Amérindiens du Grand Nord québécois. *InterNord*, Paris, 10: 271-278.
- SAGANASH, Roméo (1995) L'occupation conjointe d'un pays. *Hydro-Québec*. Québec, PUQ, pp. 23-31.
- SANGUIN, André-Louis (1996) Géopolitique des frontières du Canada. *Études canadiennes*, 39: 19-26.
- SIMARD, J.-J. et al. (1996) *Tendances nordiques. Les changements sociaux 1970-1990 chez les Cris et les Inuit du Québec*. Québec, Gétic, 2 vol.
- TREMBLAY, Marc-Adélar (1989) La reconnaissance de l'identité amérindienne dans l'espace québécois. *Mélanges Cardinal Vachon*, Québec, PUL, pp. 512-535.

TRUDEL, Pierre (1995) De la négation de l'Autre dans les discours nationalistes des Québécois et des autochtones. *Recherches amérindiennes au Québec*, 25: 53-66.

VACHON, Robert (1995) «Guswenta» ou l'impératif interculturel. *Interculture*, XXVIII(2): volet 1, 80 p.

PETIT VOCABULAIRE APPLIQUÉ AU TEXTE

AUTOCHTONE, n. m./f. (se dit à l'échelle mondiale; au Canada, tendance à remplacer le mot «amérindien» et à englober les Indiens, les Inuits et les Métis; si considéré comme nom propre, l'entité prend une majuscule; dérivés: *autochtonie* — concerne le factuel y compris le territoire naturel, *autochtonisme* — système politique, *autochtonité* — qualité d'être un Autochtone et d'appartenir à l'autochtonie).

Groupe d'individus, peuple ou nation, de souche relativement ancienne, conscient de former une entité culturelle distincte mais vivant en situation bi/plurilingue, référant à un territoire d'appartenance disputé aux sociétés dominantes, pratiquant un genre de vie traditionnel, moderne ou les deux à la fois, enfin, désirant la promotion d'institutions en propre à l'intérieur d'un pays englobant.

GRAND NORD, n. pr. m. (se dit du territoire le plus éloigné de la Laurentie et le plus froid du Québec).

Zone de nordicité la plus élevée du Québec et que caractérisent les mots *arctique*, *toundra*, *Inuit* et *Nunavik*.

LAURENTISATION DU NORD, n. f. (se dit à l'échelle du Québec-Labrador; voir Québec méridional et Québec septentrional).

Extension de l'influence multiforme du Québec méridional à l'intérieur du Québec septentrional.

MOYEN NORD, n. pr. m. (se dit du territoire situé au centre du Québec, centre vu dans les sens des latitudes; au sud du *Grand Nord*; mégacentrales de la *baie de James*, de Manic/Outardes et (au Labrador) de Churchill Falls).

Zone de nordicité moyenne et que caractérisent les mots *subarctique*, *forêt boréale*, *taïga*, et *Indiens* (dont les Cris).

NORDIQUE, adj. (se dit à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale)

1. (au sens euronordique qui ne s'applique pas au Québec). Qualifie les péninsules de l'Europe occidentale, en d'autres termes, la Finno-Scandinavie ou le Norden.
2. (au sens circumnordique; cette signification s'applique au Nord du Québec). Se dit des caractéristiques froides des hautes latitudes à l'intérieur de l'hémisphère boréal.

QUÉBEC MÉRIDIONAL, n. pr. m. (expression dans Errol Bouchette, 1903; se dit aussi Québec laurentien, Québec du Sud; la limite septentrionale se tient autour du 50^e degré de latitude, c'est-à-dire qu'elle relie la basse Côte-Nord au *Bottom of the Bay* ou versant sud de la *baie de James*, et cela en passant par Mistassini).

Plaine, eaux et îles du Saint-Laurent, Appalaches, Laurentides et Abitibi. Territoire historique de l'implantation du peuplement et de l'autorité politique.

QUÉBEC SEPTENTRIONAL, n. pr. m. (ou Québec nordique)

Québec du Nord, Nord du Québec, vrai Nord du Québec; le Nouveau-Québec avait une étendue légèrement différente; situé au nord du Québec méridional).

Étendue nordique couvrant environ 70% du territoire provincial.

QUÉBEC TOTAL, n. pr. m. (concept de l'«entièreté» spatiale)

1. (notion de l'espace Québec).

Entité s'étendant, du sud au nord, de la frontière de la Nouvelle-Angleterre jusqu'au détroit d'Hudson ainsi que, de l'est à l'ouest, des Provinces de l'Atlantique à l'Ontario et l'Hudsonie.

2. (notion polyculturelle).

Entité comprenant, outre le monde francophone, des communautés de langue anglaise ainsi que des communautés autochtones reconnues par l'Assemblée législative en 1985.

TERRITORIALITÉ, n. f. (comprend plus qu'une étendue en kilomètres).

Concept intégrant qui met en relation des êtres humains avec un espace déterminé en tenant compte des liens préhistoriques et historiques, des émotions, des intérêts économiques ainsi que des objectifs de sécurité politique.